

11 Sensibilisation des élus des communes forestières

11.1 *Cadre conventionnel :*

Sous programme 2 : Faciliter la circulation de l'information

11.2 *Contexte général*

La place et le rôle des élus des Communes Forestières dans le développement et la mise en œuvre de politiques forestières est doublement essentielle : Premièrement au titre de propriétaire forestier et deuxièmement au titre de gestionnaire d'un espace sur lequel il faut renforcer la cohésion des politiques forestières de chacun des acteurs en présence.

Ces élus doivent avoir à ce titre une connaissance des différentes fonctions de la forêt méditerranéenne, notion de risque, notion des fonctions sociales, environnementales et enfin la fonction production de bois qui est garante d'une activité économique importante des zones rurales. Les actions de formation prévues s'intègrent dans une politique nationale menée par l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC) et dans le cadre d'un groupement de coopération avec l'ONF

11.3 *Contexte régional*

Le programme de sensibilisation des élus des communes forestières s'intègre ainsi à la fois dans la politique nationale de formation des élus des communes forestières (IFFC/FNCOFOR/ONF) et dans la dynamique de formation régionale enclenchée en 2002 par l'URACOFOR dans le cadre de la mesure formation du PDRN.

Il s'agit de consolider et d'étendre l'action de formation des élus des communes forestières débutée fin 2001 par l'Union Régionale des Communes Forestières visant à assurer aux élus des communes forestières une meilleure connaissance du contexte forestier, de son évolution et permettant, à partir de là, de se lancer dans une dynamique de projet et d'actions au profit du développement de la forêt et des territoires ruraux. La loi d'orientation forestière de juillet 2001 constituant le cadre du développement de ces actions.

11.4 *Objectifs*

L'objectif de ces formations est d'apporter aux élus, d'une part une connaissance approfondie des attendus de la récente loi d'orientation forestière, et d'autre part une mise en cohérence pratique des outils contractuels et réglementaires à incidence sur la gestion durable des espaces forestiers.

Ce programme de formation - sensibilisation 2003 a pris en compte la réforme de l'Office National des Forêts qui s'est traduite en 2002 par une réorganisation territoriale et qui doit contribuer à l'établissement de nouvelles formes de partenariats entre l'ONF et les communes forestières.

Les sessions de formation - sensibilisation visent l'émergence de projet dans le sens d'une gestion durable de la forêt à travers une information à la certification des forêts (PEFC), l'amélioration de la commercialisation des bois et la valorisation des produits forestiers en tant que bois-énergie et bois-construction.

11.5 *Déroulement et résultats obtenus*

L'Union Régionale a apporté un appui aux associations départementales pour le montage de formations décentralisées dans les départements ainsi qu'à l'échelon infra-départemental (Unités territoriales au sens du découpage de l'ONF dans chaque département).

En complément des actions de formation prises en charge par la mesure formation PDRN, l'OFME a mené principalement des actions de formation thématique des élus des communes forestières dans deux départements :

- le Var : avec 2 sessions d'une journée, l'une sur l'utilisation du bois dans la construction, l'autre sur l'autoprotection des habitations contre l'incendie. Ces sessions ont touché **55 élus** non éligibles aux formations PDRN
- les Alpes Maritimes avec 1 session d'une journée sur l'utilisation du bois dans la construction qui a touché **20 élus** non éligibles aux formations PDRN

En complément, l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne a appuyé les associations départementales des communes forestières des Hautes Alpes et du Var dans la réalisation de session de sensibilisation-information sur la réforme de l'ONF et le nouveau partenariat ONF-COFOR :

- Dans le Var : 6 demi-journées ont été organisées, de mars à mai 2003, dans les différents secteurs du département (voir annexe). **102 élus** au total y ont participé ainsi que plus de **40 personnes de l'ONF**.
- Dans les Hautes Alpes : 9 demi-journées ont été organisées, de mars à avril 2003, dans les différents secteurs du département (voir annexe). **69 élus** au total y ont participé ainsi que plus de **70 personnes de l'ONF**

Ces sessions ont été l'occasion de réfléchir à la mise en cohérence des plans d'aménagement des forêts avec les politiques locales et les attentes des communes, c'est-à-dire à réfléchir à une démarche de politique forestière territorialisée. Ces sessions ont constitué les prémices d'une réflexion à poursuivre et concrétiser en 2004 par territoire sur la confrontation et l'adéquation entre les enjeux forestiers spécifiques au territoire concerné et les enjeux en terme d'aménagement du territoire.

En terme de gestion forestière, ces formations devront amener les élus à mieux s'impliquer dans les orientations d'aménagement des forêts et dans le soutien à la démarche de certification forestière, base d'un nouveau partenariat avec l'ONF.

Enfin au terme de journées de formation les élus doivent assimiler le rôle qu'ils ont à jouer soit en tant que maître d'ouvrage, soit comme fédérateur de projets (bois-énergie, bois dans la construction) et coordonnateurs de politiques sur le territoire qui les concernent.

Annexes :

Annexe 25 : Tableau des sessions de formation-sensibilisation des élus en dehors du cadre Formation PDRN.

Annexe 26 : Tableau des sessions de sensibilisation-information par Unité Territoriale de l'ONF dans les départements du Var et des Hautes Alpes